LYCÉE FRANÇAIS JEAN-MERMOZ DAKAR - SÉNÉGAL

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement

Jeudi 5 juin 2025 à 18h

Liste des membres présents :
D. Djimadoum / Proviseur – C. Blaszczyk / Scac– C. Dezetter / DAFACS - C. Appriou / Proviseure Adjointe – A. Achiq / Proviseur Adjoint — Morgane Millasseau / Directrice — A. Vincent/ CPE
A. Walckiers - C. Barbé – B. Bernier Barbe (SNES-FSU) – F. Legros (SNUipp-FSU) – L Paye (représentant TOS) / Représentants des Personnels - R. Saheli (LIPE) – M. Sabatier - H. Gaudefroy – J. Le Texier (APE TERANGA) / Représentants des Parents d'élèves - S. Toure / Représentante des élèves
Y.Berthelot / DAF adjoint

Le secrétariat de séance sera assuré par Mme Millasseau, directrice et M. Legros, représentant des personnels. Le quorum étant atteint (17 membres sont présents), la séance est ouverte.

Ordre du jour – Approbation : unanimité

Déclaration liminaire intersyndicale lue par le SNES-FSU (en pièce jointe)

1. Avis sur les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée 2026

L'AEFE doit participer à l'effort de contrainte budgétaire sollicité par l'Etat. Pour notre établissement, cela se traduira par la fermeture de 2 postes de professeurs détachés (un en lettres, un en anglais), conjointement un poste d'enseignant formateur d'EPS sera déplacé vers le lycée français de Nouakchott pour accompagner le développement du réseau en Mauritanie. Les trois postes ne présentent pas d'incidence néfaste sur les personnels les occupant puisqu'ils correspondent à deux départs en retraite et une fin de mission.

Comme Mme Dezetter l'avait montré lors de la présentation du compte financier 2024, le coût d'un personnel détaché ou d'un personnel de droit local est sensiblement le même à la charge des familles. La différence salariale est prise en charge par l'AEFE.

Une représentante du personnel SNES soulève une inquiétude. Ce sont déjà maintenant 3 postes, et pour les postes non pourvus pour cause de détachements non accordés, il y en aura encore d'autres ?

Les détachements non accordés sont un fait. Cela a en effet une incidence pour l'établissement. On ne peut présager de leur devenir.

Le poste EF2D est transféré à la Mauritanie pour répondre à l'homologation de plusieurs établissements qui rejoignent le réseau. La stratégie de l'agence est de redéployer les moyens vers d'autres établissements. L'incidence sur l'enseignement pour l'établissement est minime (5 à 7h), cela est prévu pour la rentrée 2026.

Un représentant de parents LIPE précise qu'il votera non à ces fermetures. Les frais de scolarité augmentent et chaque année il y a une dégradation concernant le nombre de postes. En tant que représentant de parents, on ne pas accepter que des moyens soient redistribués sur d'autres établissements du réseau. Il y a, selon lui, une perte de qualité de l'enseignement. Il rappelle que la France est l'un des rares pays à offrir un réseau mondial aussi important et que l'AEFE a été créé à la base pour s'inscrire dans une démarche de service public et répondre aux besoins éducatifs des enfants. Par exemple, au Sénégal, il y a 17.000/18.000 français inscrits au Consulat Général de France à Dakar. Il fait également référence à un

article mettant en avant un classement des établissements français à l'étranger et dans lequel l'établissement n'est pas bien classé.

Le Proviseur réfute la qualité scientifique de ce classement qui n'avait pour objectif que de "générer du clic" vers une plateforme privée d'orientation vers des établissements d'enseignement supérieur.

M. le proviseur précise que la reconnaissance par la certification française fait foi et que les personnels recrutés localement sont aussi compétents. Au-delà de l'attention accordée aux recrutements, l'IRF assure la formation des personnels pour servir le respect des critères de l'homologation par le Ministère de l'Education Nationale. M. le proviseur n'est pas inquiet quant à la qualité de l'enseignement dans l'établissement.

Un représentant de parents APE Teranga précise qu'il votera aussi contre cette mesure de carte scolaire.

Arrivée de M. Barbe à 17h33

Une représentante des personnels SNES complète les interventions. Les titulaires sont à valoriser lors du recrutement. Il y a un équilibre fragilisé entre les différents contrats et le personnel est mis à mal.

Le proviseur précise qu'il serait malvenu d'opposer les statuts. Les qualités pédagogiques des enseignants ne sont pas dépendantes simplement du fait qu'ils soient titulaires de l'éducation nationale française ou recrutés locaux.

Un des représentants des personnels SNUipp demande si l'une des conditions d'homologation pour les établissements c'est toujours d'avoir au moins 50% de titulaires, car il y a aujourd'hui des homologations d'établissements scolaires sans quota d'au moins 50% de titulaires.

La Direction répond qu'il y a des établissements partenaires homologués. L'homologation ne dépend pas de cela mais du respect d'un vaste programme vérifié par des personnels de l'AEFE et validé par le MENJ

Les mesures de carte scolaire sont soumises au vote pour avis : 15 votes

9 contre

6 pour

2. Informations sur le chantier de climatisation et d'induction d'eau

Le marché a été notifié. Le chantier va commencer, il représente 1, 4 millions d'euros pour l'établissement. L'établissement a sollicité un accompagnement financier par l'agence. Elle a répondu positivement et octroie une subvention de 600 000 €. Il reste donc à la charge de l'établissement 800 000 € qui s'étaleront sur 2 années civiles.

Quel est le planning 25-26 ?

Le planning n'est pas encore finalisé. Le chantier devrait durer 9 mois. Les mesures de sécurité doivent se mettre en place avec les prestataires. L'établissement est maître d'ouvrage, un maître d'œuvre suivra le chantier pour accompagner l'établissement.

Question LIPE : Une bâche à eau supplémentaire est-elle prévue ?

Réponse de la direction : Oui de 30 m^3 et sur les intervenants, le marché a été notifié et ils ont été prévenus. Le nom sera communiqué une fois que le chantier sera commencé. Les concernés ont été prévenus.

Question SNES : Avons-nous la garantie que l'Agence ne demandera pas au lycée, par la suite, de rembourser les 600.000 euros.

Réponse de la Direction : Oui

Une représentante des personnels SNES demande comment les travaux vont pouvoir se faire en parallèle de l'accueil des élèves et indique que cela risque de créer des nuisances.

Mme Dezetter explique que les travaux sont attendus depuis longtemps pour faire face aux dysfonctionnements repérés dès la construction de l'établissement. Les travaux qui génèrent bruit et poussière sont, dans la mesure du possible, fait en dehors du temps scolaire. La difficulté repose sur deux chantiers en parallèle avec des tranchées, des interventions à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments, cela demandera une organisation précise. Un chantier en site occupé entraîne forcément des désagréments pour tout le monde.

M. le proviseur remercie Mme Dezetter pour son engagement ainsi que l'AEFE qui accompagne financièrement ce chantier.

3 – questions diverses

a. SNUIPP - Structure prévisionnelle au primaire

Nous avons connaissance à ce stade d'approximations sur les montées pédagogiques et des pré-inscriptions maximales sur la plateforme de l'ambassade. On peut donc se projeter sur :

- CE2/CM1/CM2 : 6 divisions
- CP/CE1 : 5 divisions voire 4

Réponse de la Direction : La commission d'affectation du 23/06 nous permettra d'être plus précis sur les effectifs prévisionnels.

b. APE Teranga – recrutement du professeur d'anglais

Un représentant des parents APE Teranga aborde des difficultés rencontrées par la situation d'un professeur d'anglais. Certaines classes n'ont pas eu de cours d'anglais pendant plus de 3 semaines, ou avec une heure de cours manquante, chaque semaine.

M. le proviseur précise qu'on ne peut pas parler de la situation personnelle d'un enseignant. On peut plutôt aborder la question des problèmes de recrutement des personnels. La question est alors la suivante : peut-on recruter des personnels qui ne parlent pas français ? Lorsqu'ils sont complètement en décalage avec les attendus, qu'est-ce qui est fait de la part de la direction ?

En ce qui concerne la langue française, l'ensemble du déroulé du cours en anglais devrait se faire en langue anglaise. La difficulté peut se rencontrer dans les échanges hors cours avec les élèves / les collègues / les parents. La formation des personnels est de bonne qualité. L'effet n'est pas immédiat mais devrait évoluer positivement.

Mme Appriou explique que, de manière exceptionnelle cette année, il y a eu deux départs pratiquement simultanés. L'équipe d'anglais n'avait pas la capacité de prendre l'ensemble des remplacements. Nous n'avons pas un processus de recrutement au rabais. Cela prend du temps. Des personnes expérimentées ont été recrutées sur des critères fixés et définis.

Une représentante des personnels SNES explique qu'il y a eu une pression sur l'équipe d'anglais depuis quelques années pour arriver à une équipe complète avec notamment la mise en place du cursus BFI/SIA.

M. le proviseur précise que lorsque le recrutement se fait en début d'année, la formation PAP se met en place dès le début. Sur un recrutement en cours d'année, cela est plus difficile pour rejoindre la formation. M. le proviseur adjoint lycée explique qu'une procédure est mise en place avec des temps de rencontre

avant la prise de poste, un enseignant référent nommé et un lien fait avec l'enseignant absent quand cela est possible.

c. Récurrence de vols lors des activités d'EPS, qu'est-il prévu de faire ?

M. le proviseur explique qu'il n'y a pas de solution miracle à proposer. Il serait préférable évidemment que les élèves ne volent pas. La première piste est d'éviter de créer la tentation. Le professeur ne peut pas prendre la responsabilité de garder les effets personnels de valeur des élèves. Les casiers ne permettent pas non plus une sécurité à 100%.

Les représentants de parents n'ont pas de solution non plus mais ont le sentiment que la communauté éducative ne prend plus cela en main. Il serait intéressant de sensibiliser les élèves, les familles sur cette problématique.

M. le proviseur explique que loin de renoncer, les CPE agissent à chaque fois que c'est possible, des interventions sont faites dans les classes.

Une représentante des personnels SNES explique que les vestiaires pourraient être fermés à clé.

M. le proviseur explique que la configuration des lieux ne le permet pas. Rappeler les valeurs est un point essentiel, c'est ce qui est fait dans le cadre des cours d'EMC, cela est pris en compte pour les élèves identifiés mais il est difficile de faire plus.

Un représentant des personnels SNES propose des casiers pour les affaires d'EPS et demande que ce soit étudié.

Le nombre d'élèves en même temps sur les installations sportives peut représenter 8 classes soit un nombre très important d'élèves. Il faut trouver un emplacement, un système de fermeture.

Un représentant des parents LIPE propose l'intervention d'un gendarme pour sensibiliser les élèves au cadre et au respect de la loi.

Cela existe en France, précise M. le proviseur.

Une représentante des personnels SNES explique qu'il y a des élèves qui volent pour posséder et d'autres uniquement pour détériorer. Les casiers pour tous sont demandés depuis plusieurs années. M. le proviseur explique que ce n'est pas aussi simple que de le dire. Il faut trouver une possibilité d'implantation des casiers. Cela entraînerait aussi des points de regroupements pas toujours simples à surveiller.

Un représentant des personnels SNES remercie l'administration, les représentants des parents et des personnels pour leur action en faveur de la mise en place des travaux à venir

La séance est levée à 18h33.

Le Président	Le Secrétaire	Le Secrétaire Adjoint
D. DJIMADOUM	M. MILLASSEAU	F. LEGROS

LYCÉE FRANÇAIS JEAN MERMOZ DAKAR Proviseur Daniel DJIMADOUM

LYCÉE FRANÇAIS JEAN MERMOZ DAKAR Directrice du Primaire Morgane MILLASSEAU

Déclaration liminaire intersyndicale- CE du 5 Juin 2025 - LFJM

Monsieur le Proviseur, chers membres du Conseil d'établissement,

L'Ordre du jour de ce CE n'annonce rien de bon pour la suite, dans notre établissement scolaire, aussi bien pour nos élèves que pour nos personnels. En effet, nous ne sommes qu'à la phase 1 de la carte des emplois des personnels détachés pour la rentrée 2026, et déjà, on nous annonce la fermeture pure et simple de trois postes d'enseignement, dont un étant aussi un poste de formatrice pour la zone.
Le poste d'EF2D en EPS fermerait à Dakar pour être ouvert à Nouakchott, alors même que le Sénégal accueillera les Jeux Olympiques de la Jeunesse du 31 octobre au 13 novembre 2026, et que notre établissement, depuis des années, organise et accueille les plus grands évènements sportifs AEFE de la zone. Où est la logique ?

L'AEFE décide de fermer deux postes d'enseignement, en Anglais et en Lettres. Dorénavant, devrons-nous trembler à chaque fois qu'un.e collègue partira à la retraite, de peur que l'Agence ne décide de fermer le poste en question ? Précisons que le poste de Lettres occupé par la collègue jusqu'à l'été prochain est un poste sur lequel nous avons à la fois un enseignement en Lettres Classiques et en Lettres Modernes. Rappelons également qu'à la rentrée 2024, un poste de détaché en Lettres Classiques avait été transformé, sur la demande de l'Agence, en un poste de Lettres Modernes. Nous avions voté contre. Quid du Latin au lycée Mermoz en 2026, quand on connaît les difficultés rencontrées pour recruter aujourd'hui un.e enseignant.e ayant à la fois un profil LM et LC?

Avec le maintien du bornage, un grand nombre de collègues détaché.e.s seront obligé.e.s de quitter l'établissement à l'été 2026, pour un retour forcé vers la France. Le nouveau contrat vantait les mérites d'offrir une plus grande mobilité dans le réseau. Dans les faits, c'est tout le contraire : même celles et ceux qui devraient pouvoir bénéficier d'une année supplémentaire pour circonstances exceptionnelles essuient des refus du MEN. Certain.e.s collègues réfléchissent même à demander une disponibilité, voire à démissionner car leur vie est aujourd'hui celle des milliers de françaises et de français résident.e.s hors de France, et elles/ils ne l'imaginent pas autrement.

Alors, nous continuerons de faire des CCPL, plus tôt que les années précédentes, puisque le calendrier a été significativement modifié par l'AEFE, dans l'optique de faciliter l'octroi des détachements par le MEN, mais si ce dernier perdure à les refuser, et ce, même à des collègues qui n'appartiennent pas à des académies dites « déficitaires », qui viendra les remplacer ? Des collègues TND ? Parlons-en.
De par son statut d'Établissement à Gestion Directe, le lycée Jean Mermoz attire encore des collègues titulaires qui résident dans le pays, la plupart en disponibilité pour suivi de

conjoint.e ou en congés de formation. Ces collègues ont pour espoir d'obtenir un poste en détachement dès qu'un se libérera dans l'établissement. En attendant, ils/elles signent un contrat de droit local. A force, la fermeture de postes de détaché.e.s n'offrira plus cette possibilité aux TND. A cela s'ajoutent les refus d'octroi de détachement du MEN, même dans des académies dites non déficitaires habituellement. Viendra un temps où notre EGD n'arrivera plus à les recruter car les autres établissements du réseau au Sénégal proposent déjà des salaires et des avantages pécuniaires supérieurs à ceux pratiqués au LFJM, dont les grilles de salaires n'ont quasiment pas évolué depuis plus de douze ans. Soyons honnêtes, la concurrence est de plus en plus rude, et les EGD, comme le nôtre, sont souvent les grands oubliés de l'équation.

A la rentrée mondiale 2024, la répartition des élèves entre les différents statuts d'établissement restait globalement la même qu'à la rentrée mondiale 2023 avec seulement 19% d'élèves scolarisés dans les 68 EGD du réseau, 29% dans les 159 établissements conventionnés, 52% dans les 375 établissements partenaires. Les évolutions concernant ces trois catégories d'établissement à la rentrée 2024 étaient les suivantes : -1,3% d'élèves dans les EGD, -2,1% dans les conventionnés, +4,5% dans les établissements partenaires. Ces chiffres sont extraits du compte rendu officiel du Conseil d'Administration de l'AEFE de novembre 2024.

Vous vous dites certainement que nous sommes encore loin de la rentrée 2026 et qu'il reste encore un an pour voir venir. Soit, parlons maintenant de la rentrée 2025 qui aura lieu dans deux mois : le poste EF2D en Physique-Chimie n'a toujours pas été pourvu, faute d'un accord de détachement. Si cela reste en état, ce qui malheureusement a de grandes probabilités de se produire, nous n'aurons pas de formateur/formatrice dans cette discipline pour toute l'année prochaine, et ce, pour l'ensemble de la zone. Cela implique zéro formation et zéro accompagnement des stagiaires en formation initiale et continue.
A cela s'ajoutent encore deux postes d'enseignant.e.s détaché.e.s en SVT qui ne seront pas pourvus, là aussi, faute d'accord de détachement. Que nous dira l'Agence dans un an ? Que depuis deux ans nous avons deux postes gelés dans cette discipline, et que, du coup, eux aussi seront finalement fermés à la rentrée 2026 ?

Monsieur le Proviseur, chers membres du Conseil d'établissement, la logique est implacable et l'avenir est sombre.
Nous ne pouvons que dénoncer la fermeture et le gel de tout poste de détaché.e.s dans notre établissement, et voter contre, encore et toujours.
Nous vous remercions pour votre écoute attentive.

B. Bernier-Barbé, pour le SNES-FSU Sénégal
F. Legros, pour le SNUipp-FSU Sénégal
M. Paracuellos, pour SUD Education Sénégal